

## Bikeboard S500 – Homologation suisse

### Conduire le Bikeboard S500

#### Qui peut le conduire?

Toute personne en possession au minimum d'un permis de conduire catégorie M en cours de validité. Le permis de conduire catégorie M (Mobylette) peut être obtenu dès l'âge de 14 ans

#### Où peut on rouler?

Sur toutes les routes accessibles aux vélos, en règles générales toutes les routes et pistes cyclables excepté les voies rapides et autoroutes. Pour les voies interdisant le passage des voitures, motos et cyclomoteurs (Voir pictogramme à droite), la circulation est autorisée car le moteur électrique est silencieux (Les cyclomoteurs doivent arrêter le moteur !).



### Autorisation de circulation routière pour le Bikeboard S500

#### Est ce que j'ai besoin d'une autorisation pour le Bikeboard S500?

Oui, pour le S500 l'autorisation (Type de véhicule) de la catégorie M (Cyclomoteurs). La carte grise du véhicule peut être obtenue auprès de l'office de la circulation de votre canton.

#### De quelle type de plaque d'immatriculation ai-je besoin?

Avec l'autorisation de circulation que nous vous délivrons, vous pouvez vous rendre à l'office de la circulation de votre canton afin de faire votre demande de carte de grise, mais également acquérir la plaque d'immatriculation jaune pour les vélomoteurs (La plaque d'immatriculation coûte dans le canton de Lucerne Sfr 5.00). Vous avez également besoin de la vignette annuelle pour les cyclomoteurs (voir assurance).

#### De quelle type d'assurance ai-je besoin?

La plupart des offices de la circulation cantonale proposent un forfait assurance responsabilité civile comparable à celui des vélos. Vous achetez une vignette valable pour une année. Vous pouvez obtenir cette vignette au même endroit que votre plaque d'immatriculation (pour le canton de Lucerne), vous pouvez la coller en haut à droite sur votre plaque d'immatriculation jaune. Dans le canton de Lucerne il vous en coûtera Sfr 38.50 pour l'assurance et Sfr 5.00 pour la vignette.

#### Combien coûte la taxe pour les cyclomoteurs?

Dans le canton de Lucerne comme dans la plupart des cantons vous ne devez pas payer de taxes